

D.2023.12.04.3.1

**Extrait du registre des délibérations du Syndicat mixte d'études
pour entreprendre et mettre en œuvre le schéma de cohérence territoriale
de la grande agglomération toulousaine**

Séance du 4 décembre 2023

3 – MISE EN ŒUVRE DU SCOT

3.1 : 2^{ème} REVISION DU SCOT : DEBAT SUR LES ORIENTATIONS DU PROJET D'AMENAGEMENT STRATEGIQUE

L'an deux mille vingt-trois, le quatre décembre à quatorze heures, s'est réuni, sous la présidence de Madame Annette LAIGNEAU, Présidente, le Syndicat Mixte d'Etudes pour entreprendre et mettre en œuvre le Schéma de Cohérence Territoriale de la Grande agglomération toulousaine, Immeuble Le Belvédère, 11 boulevard des Récollets à Toulouse.

Délégués présents :

TOULOUSE METROPOLE	
ANDRE Christian	KARMANN Thomas
BARRAQUÉ-ONNO Véronique	LAIGNEAU Annette
BEUILLÉ Michel	MEDINA Robert
CASTERA Didier	NOUVEL Honoré
DOITTAU Véronique	PERE Marc
DUHAMEL Thierry	RODRIGUES Patrice
FERNANDEZ Marc	RUSSO Ida
FOUCHIER Dominique	SUSIGAN Alain
FOUCHOU-LAPEYRADE Jean-Pierre	TOPPAN Alain
GASC Jean-Pierre	URSULE Béatrice
GRIMAUD Robert	VAILLANT Romain
LE MURETAIN AGGLO	
COLL Jean-Louis	SUAUD Thierry
SÉVERAC Philippe	SUTRA Jean-François
SICOVAL	
SANGAY Dominique	TRONCO Jean-Luc
MOGICATO Bruno	BAUDEAU Fabrice
LAGARDE Dominique	
GRAND OUEST TOULOUSAIN CC	
GUYOT Philippe	ALEGRE Raymond
COTEAUX BELLEVUE	
LAY Sophie	

Délégués titulaires ayant donné pouvoir

ANDRE Gérard, représenté par M. DUHAMEL
BEZERRA Gil, représenté par M. FOUCHOU-LAPEYRADE
FAURE Dominique, représentée par M. GASC
MOUDENC Jean-Luc, représenté par Mme LAIGNEAU
OBERTI Jacques, représenté par M. MOGICATO
PCRTARRIEU Jean-François par M. CASTERA
SEPP Bertrand, représenté par Mme URSULE
TOUNTEVICH Christophe, représenté par M. GUYOT
TRAVAIL-MICHELLE Karine, représentée par M. FOUCHIER

Délégués titulaires excusés

ALENÇON Alain
ARSAC Olivier
BERGIA Jean-Marc
BOLZAN Jean-Jacques
CARLES Joseph
CARLIER David-Olivier
CHOLLET François
COGNARD Gaëtan
DELPECH Patrick

DELSOL Alain
DESCHAMPS Gilbert
ESPIC Bruno
ESQUERRE Diane
FERRER Isabelle
FOURCASSIER Thierry
LATTARD Pierre
MANDEMENT André
MARTY Souhayla

PLANTADE Philippe
ROUGÉ Michel
SEBI Jacques
SEGERIC Jacques
SIMON Michel
SOURZAC Jean-Gervais
TERRAIL-NOVES Vincent
TOUZET Sophie
ZANATTA Thierry

Délégués suppléants excusés

ARDERIU François
CARDEILHAC-PUGENS Etienne
CARRAL Alain

ESPIC Xavier
MILHAU Claude
NORMAND Xavier

ROUSSEL Jean-François
TAUZIN Christian

Nombre de délégués	En exercice : 66	Présents : 34	Votants : 43
	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 43

La 2ème révision du SCoT a été prescrite par délibération en date du 8 janvier 2018.

Lors de la réinstallation de ses instances fin 2020, le SMEAT a souhaité se saisir de la faculté de placer cette 2ème révision du SCoT sous le régime de la loi du 23 novembre 2018 portant Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique (loi ELAN) et de ses ordonnances d'application, en vue de renforcer le caractère de projet de territoire stratégique du document de SCoT.

En application de l'article 143-18 du Code de l'urbanisme, « un débat a lieu au sein de l'organe délibérant de l'établissement public prévu à l'article L. 143-16 sur les orientations du projet d'aménagement stratégique au plus tard quatre mois avant l'examen du projet de schéma ».

Un premier débat a eu lieu lors du Comité Syndical du 5 avril 2022.

Néanmoins deux nouveaux éléments sont à considérer :

- D'une part l'intégration de Fontenilles à la révision du SCoT, par délibération D.2023.07.11.5.1 votée en comité syndical du 11 juillet 2023.
- D'autre part l'évolution de l'organisation de l'armature territoriale, avec la mise en place d'une trame dite « pôles urbains » et le repositionnement de quelques communes sur des strates différentes.

Un nouveau débat doit avoir lieu sur ces nouvelles orientations.

A cet effet, le diaporama joint à la présente délibération, exposant les grandes orientations proposées pour le Projet d'Aménagement Stratégique a été communiqué aux membres du Comité syndical, puis présenté et débattu au cours de la présente séance du Comité Syndical du SMEAT.

Le Comité Syndical

Entendu l'exposé de Madame la Présidente

Après en avoir délibéré,

ARTICLE 1 : PREND ACTE du débat sur les orientations du Projet d'Aménagement Stratégique intervenu au cours de la présente séance du Comité Syndical du SMEAT.

ARTICLE 2 : DIT que cette délibération sera transmise à :

- A Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité de l'Etat.

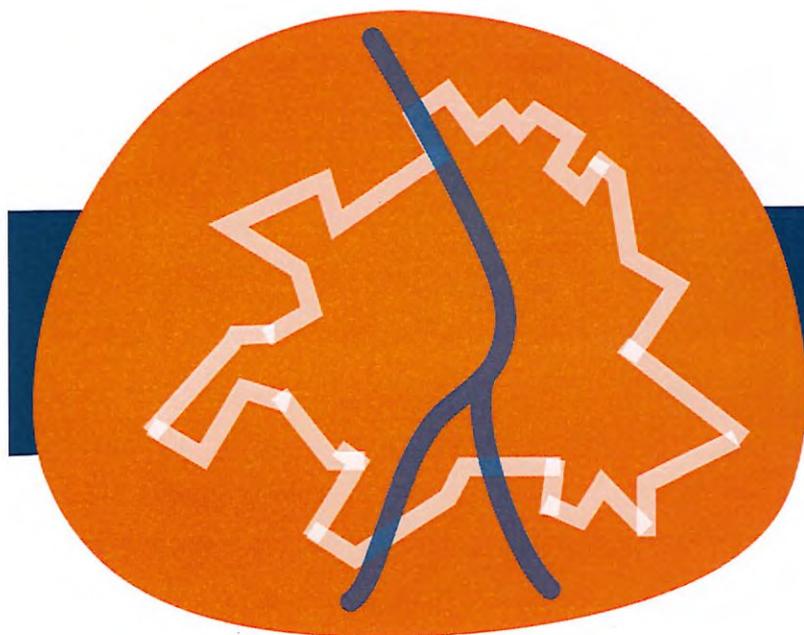
**Ainsi fait et délibéré, les jour
Mois et an que dessus**

Pour extrait conforme

La Présidente




Annette LAIGNEAU



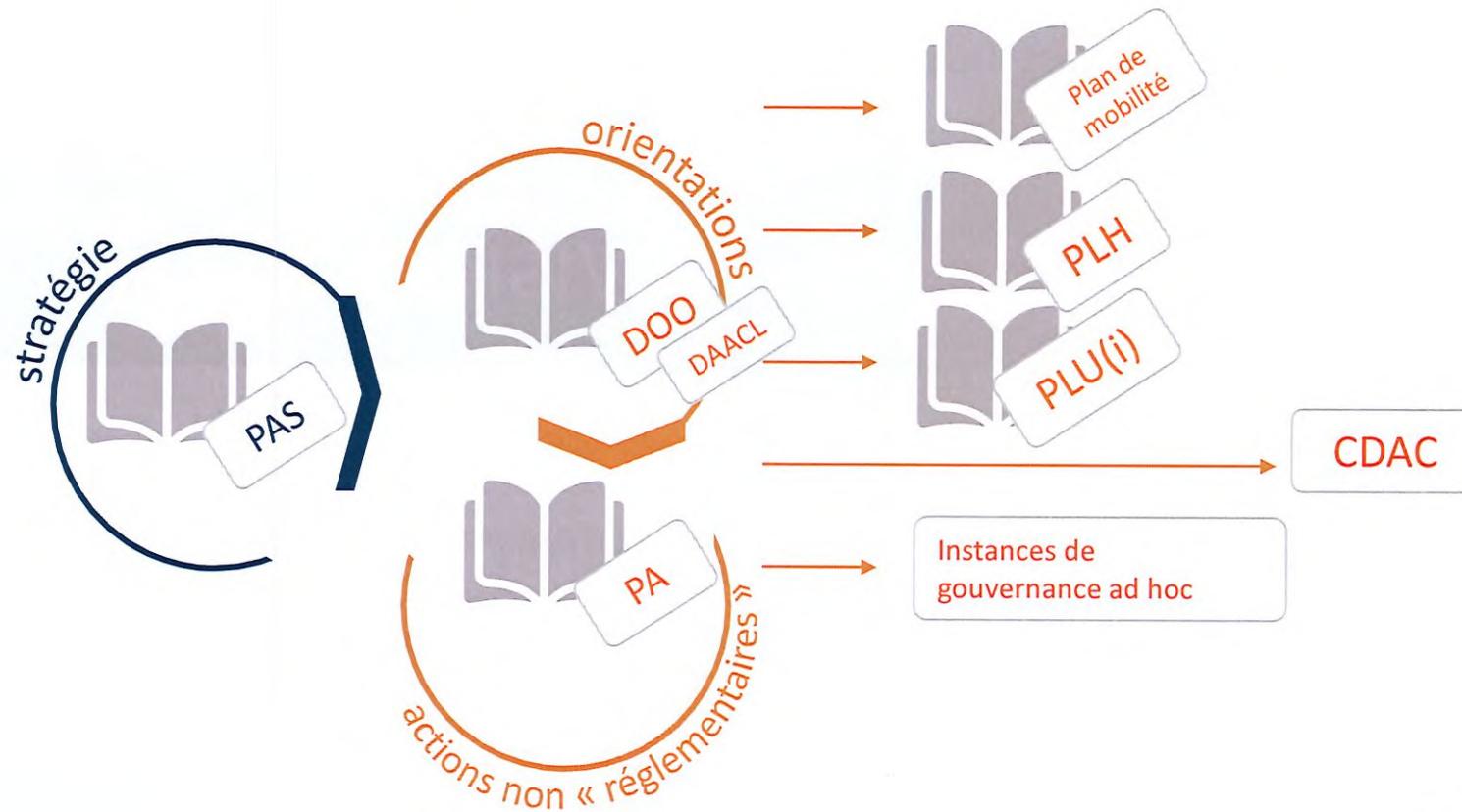
Révision SCoT

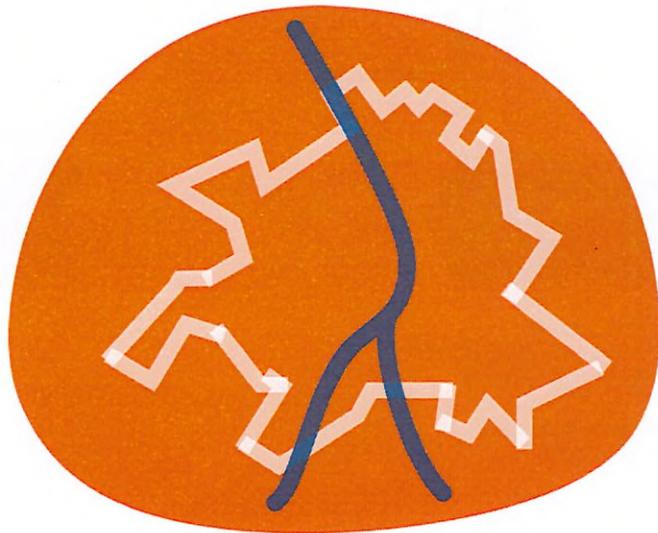
Comité Syndical SMEAT
Débat sur les orientations du
Projet d'Aménagement Stratégique
4 décembre 2023

avec l'appui technique
de **AUAT**

smeat
www.scot-toulouse.org

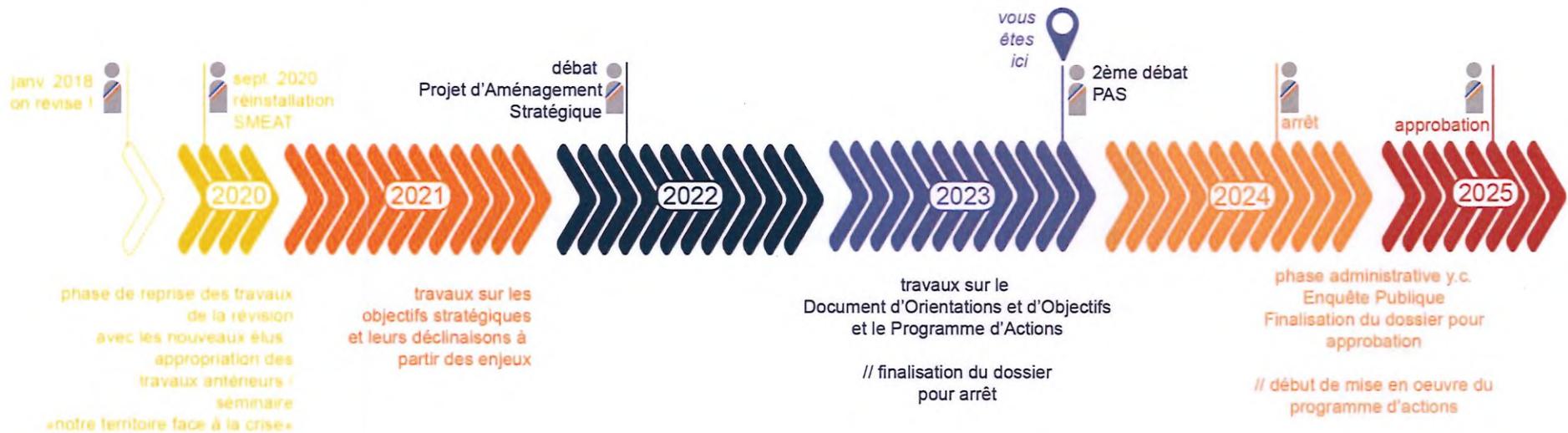
| La logique interne des documents du SCoT et l'opposabilité du SCoT



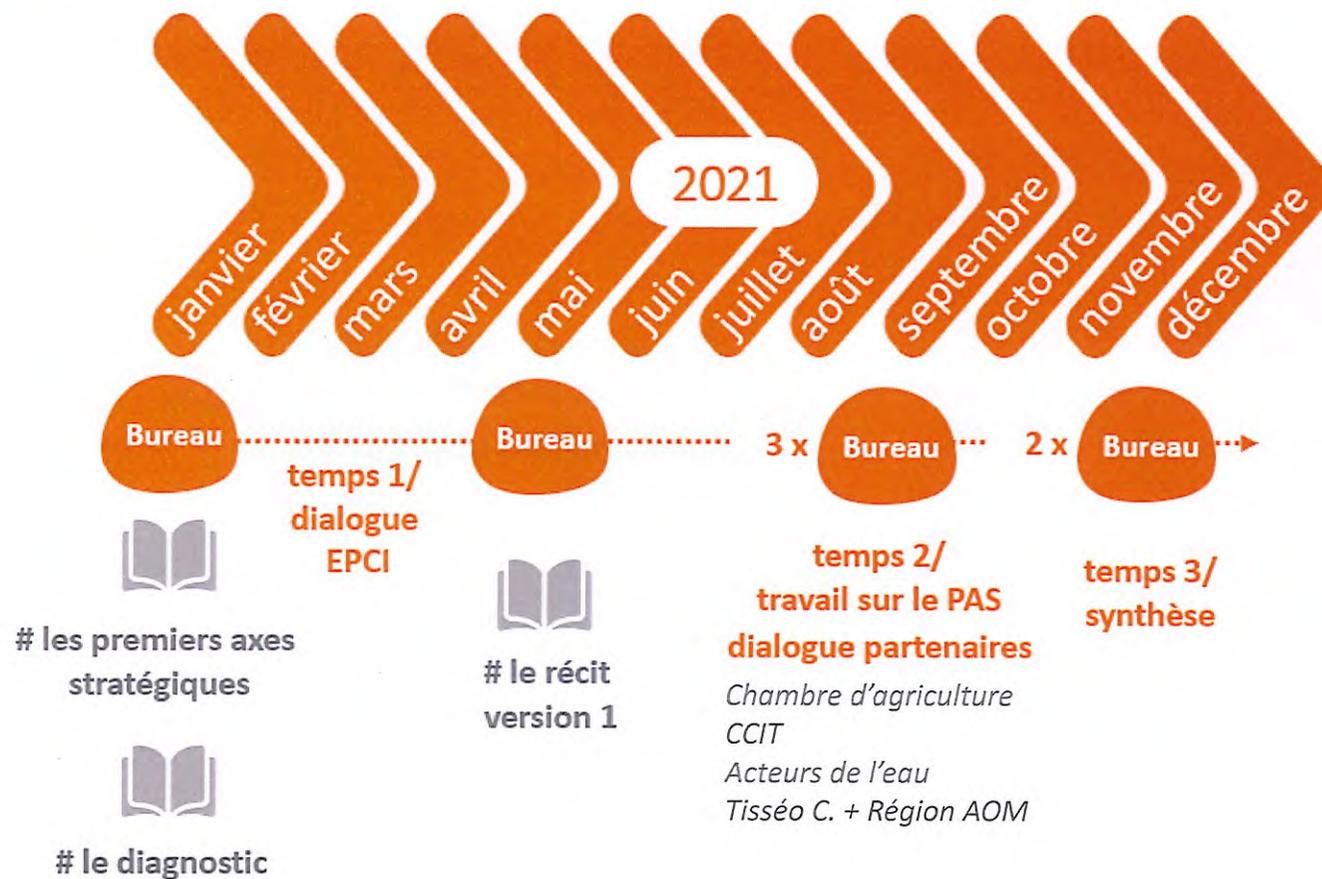


La procédure de révision :
calendrier & méthode

| Feuille de route



| L'élaboration du PAS : fruit d'un dialogue avec les territoires et acteurs



| La concertation sur le PAS en préalable du 1^{er} débat



| 2022 / 2023 : nécessités d'ajuster le PAS... et de redébattre

● Changement de **périmètre du SCoT**

Suite à l'adhésion de la commune de Fontenilles au Grand ouest toulousain le 30/03/2023, au CC du GOT approuvant l'extension du périmètre du SMEAT et au CS du SMEAT du 11/07/2023 étendant le périmètre d'application du SCoT

● Travaux sur le DOO et le DAACL

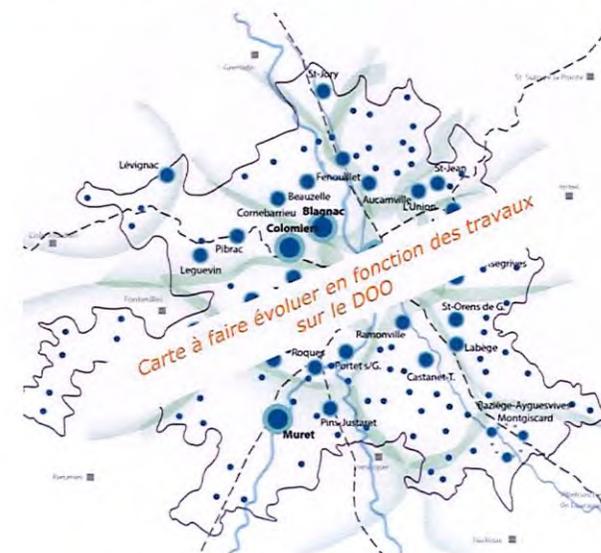
Des modifications de forme sur le chapitrage

Des éléments du PAS relevant plutôt du DOO

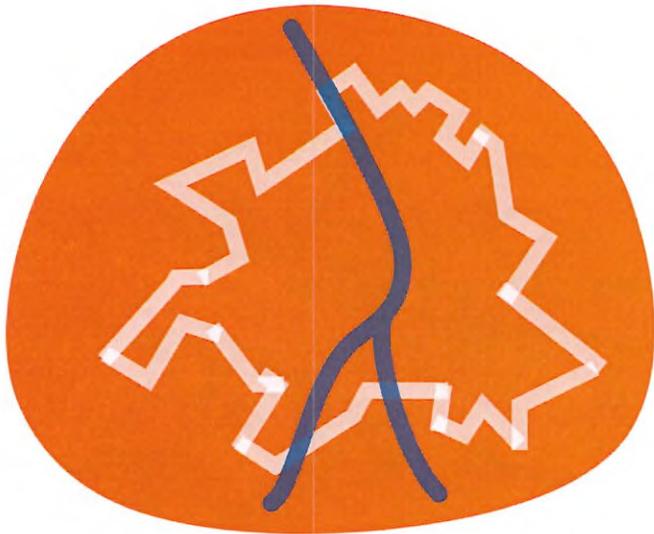
● Actualisation des projections chiffrées

Accueil démographique, besoins en logements

● Finalisation des travaux sur l'**armature territoriale**



Carte présentée le 5 avril 2022 –
1^{er} débat PAS



Débat sur les orientations du PAS

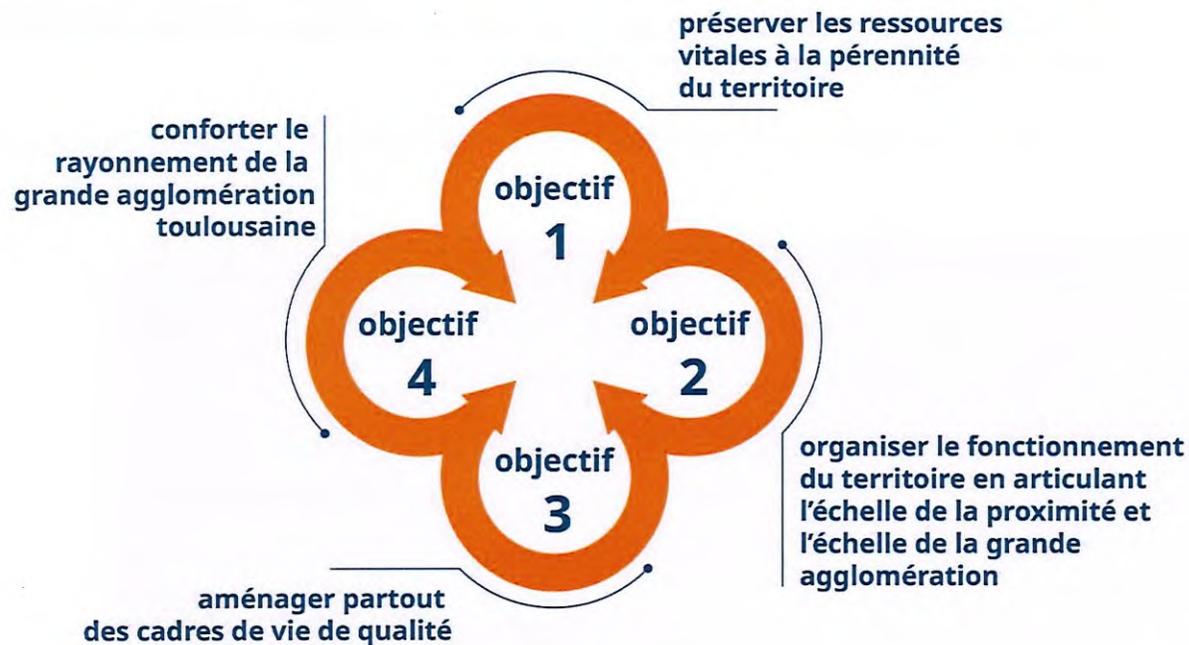
au sens de l'article L. 143-18 CU

« Un débat a lieu au sein de l'organe délibérant de l'établissement public prévu à l'article L. 143-16 sur les orientations du projet d'aménagement stratégique au plus tard quatre mois avant l'examen du projet de schéma »

| Le Projet d'Aménagement Stratégique

INTRODUCTION POLITIQUE : LES GRANDES AMBITIONS DU PROJET DE TERRITOIRE

LES OBJECTIFS STRATÉGIQUES ET LES ORIENTATIONS DU PAS



| Introduction politique : les grandes ambitions du projet de territoire

Affirmation de la volonté des élus :

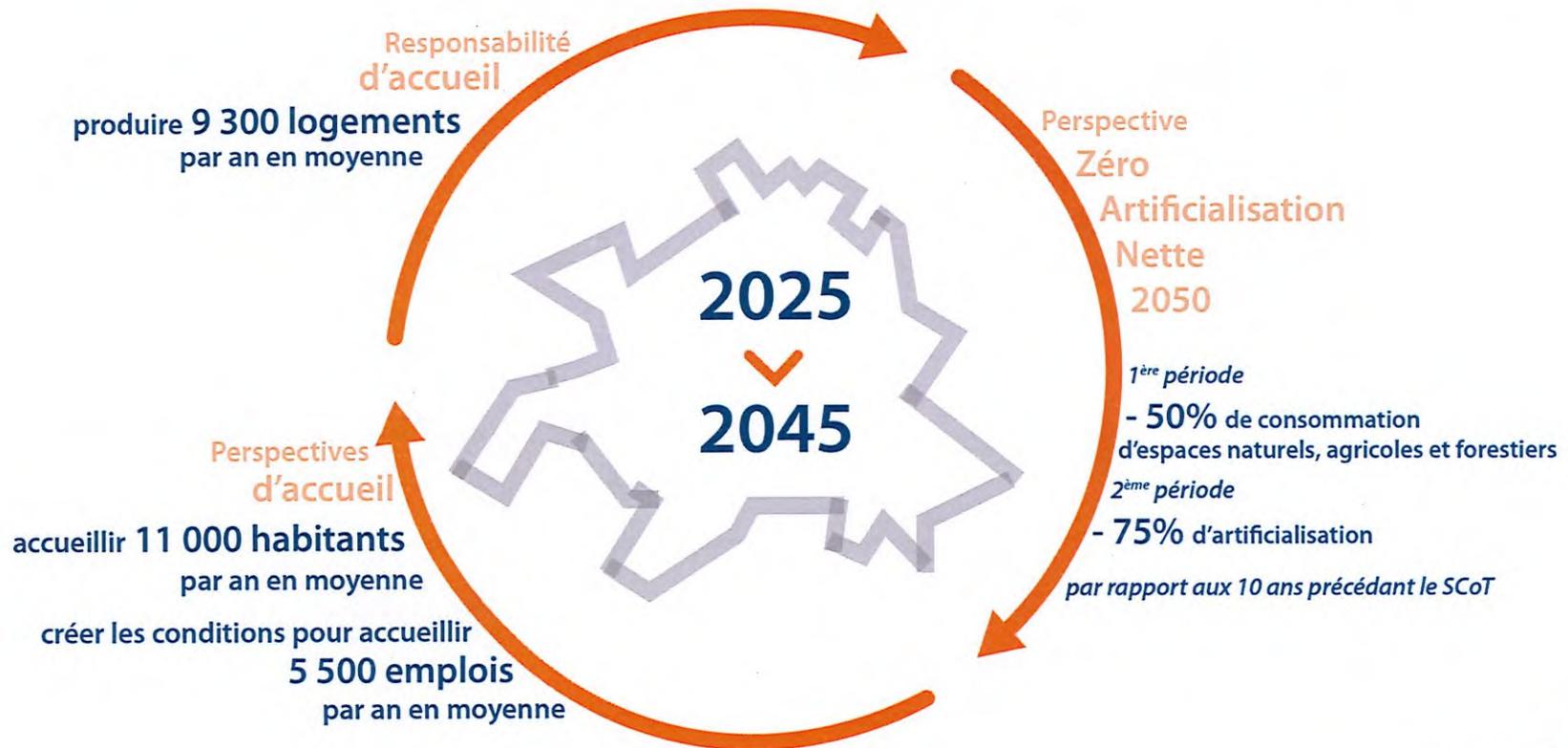
- Pour un SCoT plus stratégique et plus opérant
- D'une « *ambition de poursuite de l'accueil pour leur territoire, mais conditionnée à un aménagement plus maîtrisé, tant pour répondre qualitativement aux besoins et aux souhaits des habitants que pour respecter les écosystèmes et les ressources du territoire* »
- De « *positionner plus fortement la puissance publique dans son rôle d'aménageur du territoire* »

5 ambitions politiques transversales :

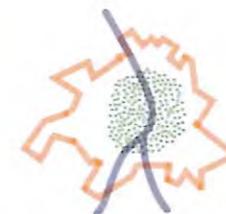
- Continuer d'accueillir
- Favoriser l'équilibre entre accueil de population et accueil d'emplois
- Conditionner l'accueil au respect des écosystèmes et ressources naturelles
- Conditionner l'accueil au niveau d'équipements et de services, y compris en termes de mobilités
- Accueillir dans un cadre de vie de qualité



Introduction politique : les grandes ambitions du projet de territoire



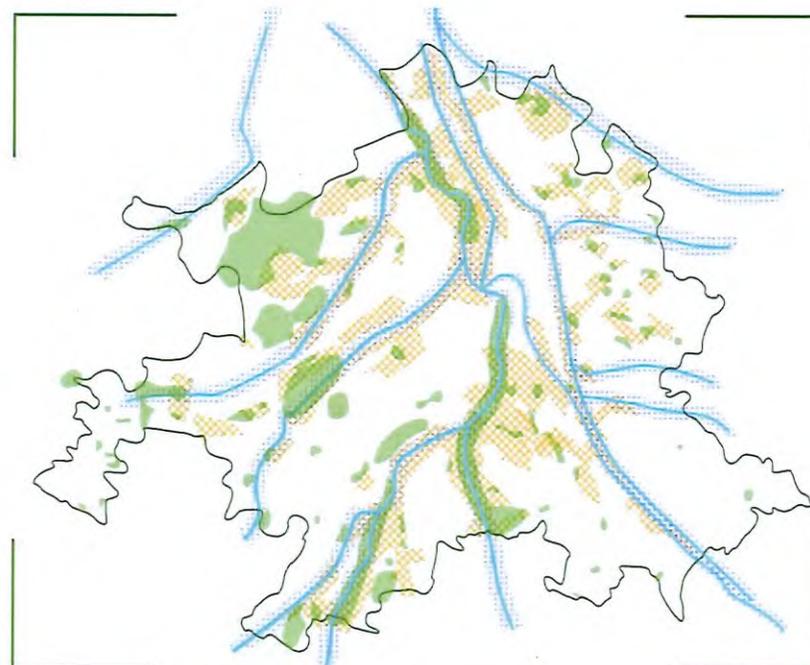
| Le Projet d'Aménagement Stratégique



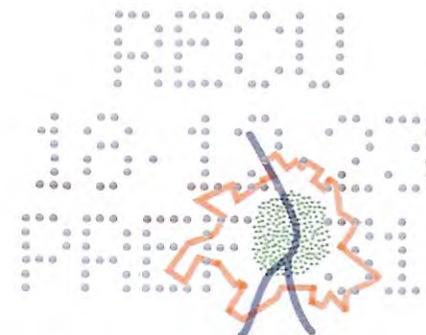
Objectif 1/ Préserver les ressources vitales à la pérennité du territoire

1.1 Améliorer la fonctionnalité écologique des milieux naturels et leur mise en réseau

- Préserver les réservoirs de biodiversité
- Préserver et améliorer les corridors écologiques
- Maintenir la continuité écologique des cours d'eau par leur entretien et la préservation de leurs abords



Le projet de trame verte et bleue de la grande agglomération toulousaine



| Le Projet d'Aménagement Stratégique

Objectif 1/ Préserver les ressources vitales à la pérennité du territoire

1.2 Préserver les capacités agricoles et favoriser le développement d'une agriculture de proximité

- Protéger les secteurs agricoles fonctionnels et à bon potentiel
- Accompagner les nécessaires mutations de l'agriculture



Préserver les espaces agricoles fonctionnels et à bon potentiel agronomique

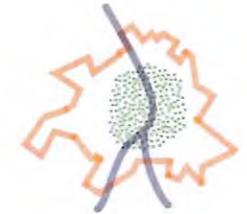


Structurer une agriculture à destination des consommateurs locaux



Le projet d'armature agricole de la grande agglomération toulousaine

| Le Projet d'Aménagement Stratégique



Objectif 1/ Préserver les ressources vitales à la pérennité du territoire

1.3 Réduire fortement la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers et l'artificialisation des sols

- Inscrire le territoire dans la perspective du « Zéro Artificialisation Nette » des sols
- Polariser le développement en cohérence avec l'armature territoriale
- Prioriser le développement au sein des tissus déjà urbanisés, autour des centralités urbaines
- Réunir les conditions d'une densité acceptée par les habitants et les usagers

Perspective

Zéro Artificialisation Nette 2050

Réduction de la **consommation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers** :

> **-50% pour la période 2021-2031**
(par rapport à la période de référence 2011-2021)

Réduction de l'**artificialisation des sols** :

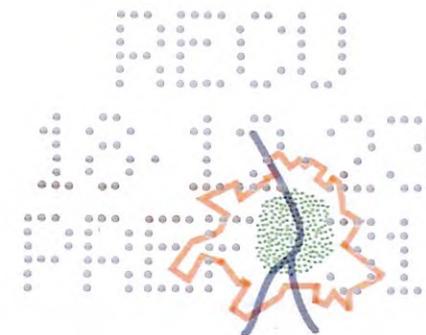
> **-75% pour la période 2031-2045**
(par rapport à la période de référence 2011-2021)

| Le Projet d'Aménagement Stratégique

Objectif 1/ Préserver les ressources vitales à la pérennité du territoire

1.4 Atténuer les facteurs et conséquences du changement climatique

- Tendre vers la sobriété énergétique et lutter contre le changement climatique
- Développer les énergies renouvelables sur le territoire dans les espaces les plus appropriés
- Développer les solutions d'adaptation face au changement climatique
- Préserver et sécuriser la ressource en eau



Le Projet d'Aménagement Stratégique



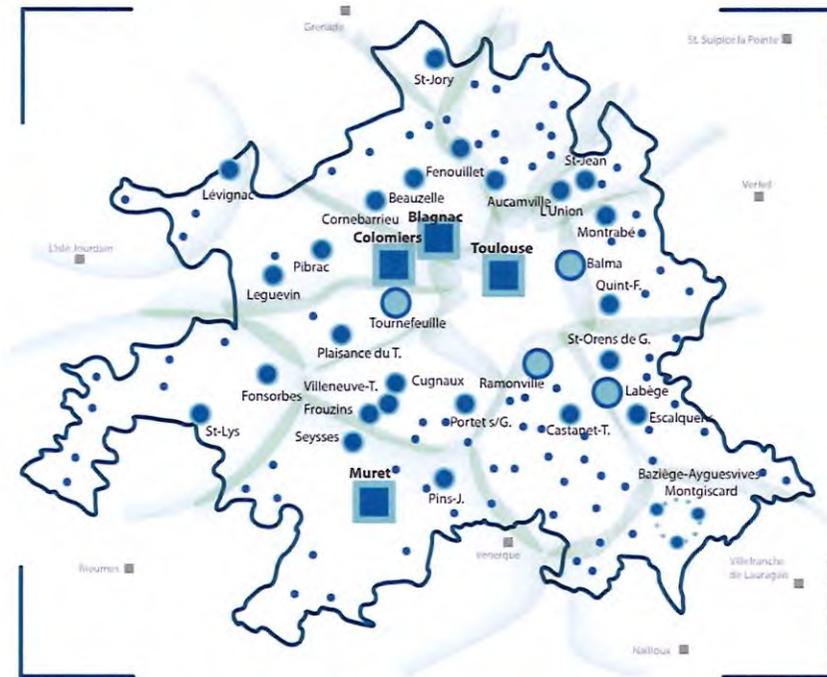
Objectif 2/ Organiser le fonctionnement du territoire en articulant l'échelle de la proximité et l'échelle de la grande agglomération

2.1 Ancrer le fonctionnement de la grande agglomération toulousaine sur l'armature territoriale

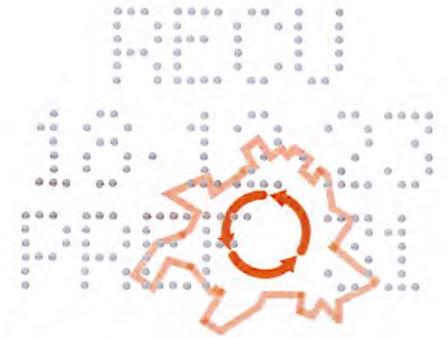
- Organiser le développement en cohérence avec l'armature territoriale
- Renforcer les centralités urbaines à toutes les échelles
- L'armature territoriale pour guider l'accueil démographique

	4 communes	4 communes	27 communes	79 communes
Communes de proximité	✓	✓	✓	✓
Communes relais	✓	✓	✓	
Pôles urbains	✓	✓		
Grands pôles urbains	✓			

- Commune de proximité
- Commune-relais
- Pôle urbain
- Grand pôle urbain
- Bassin de vie
- Polarité extérieure



Le projet d'armature territoriale de la grande agglomération toulousaine

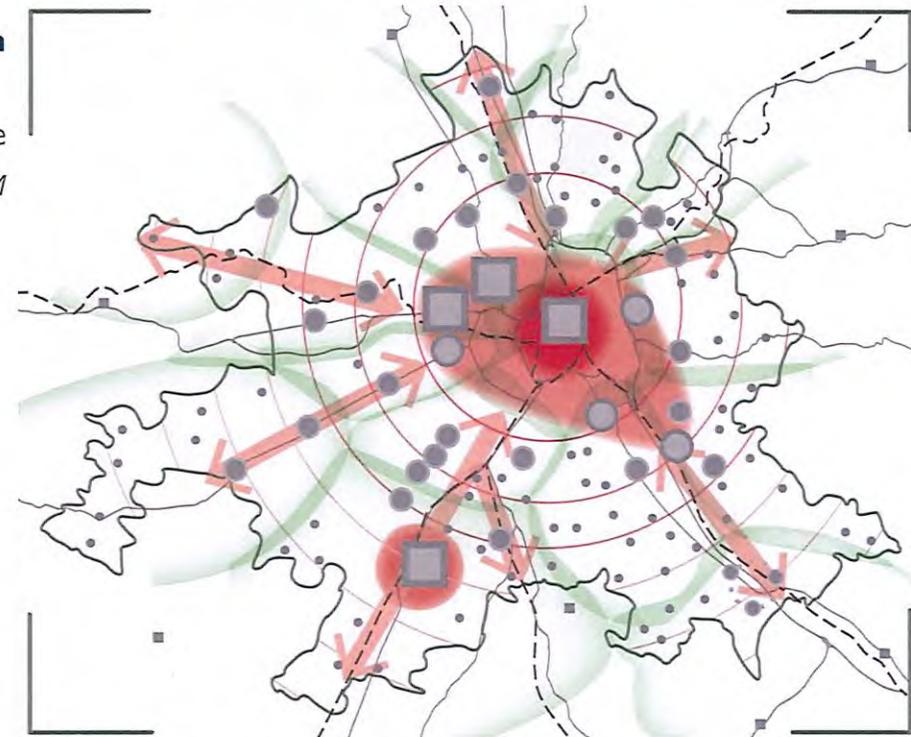
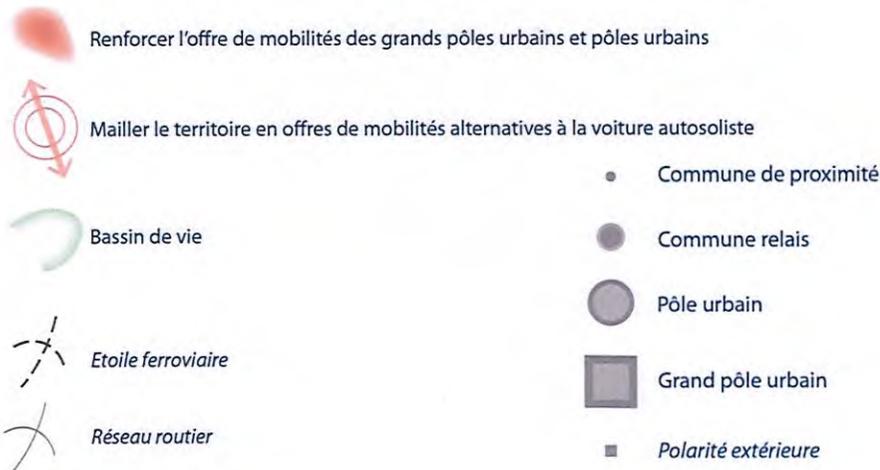


Le Projet d'Aménagement Stratégique

Objectif 2/ Organiser le fonctionnement du territoire en articulant l'échelle de la proximité et l'échelle de l'agglomération

2.2 Développer des solutions de mobilités adaptées à la diversité territoriale

- Amplifier les offres de mobilités alternatives à la voiture autosoliste (en appui sur déploiement du SERM notamment)
- Garantir la cohérence urbanisme-mobilités
- Réduire l'impact du transport de marchandises



Le projet d'amélioration des mobilités de la grande agglomération toulousaine

| Le Projet d'Aménagement Stratégique



Objectif 2/ Organiser le fonctionnement du territoire en articulant l'échelle de la proximité et l'échelle de l'agglomération

2.3 Rééquilibrer les offres commerciales au service de l'animation des centralités urbaines

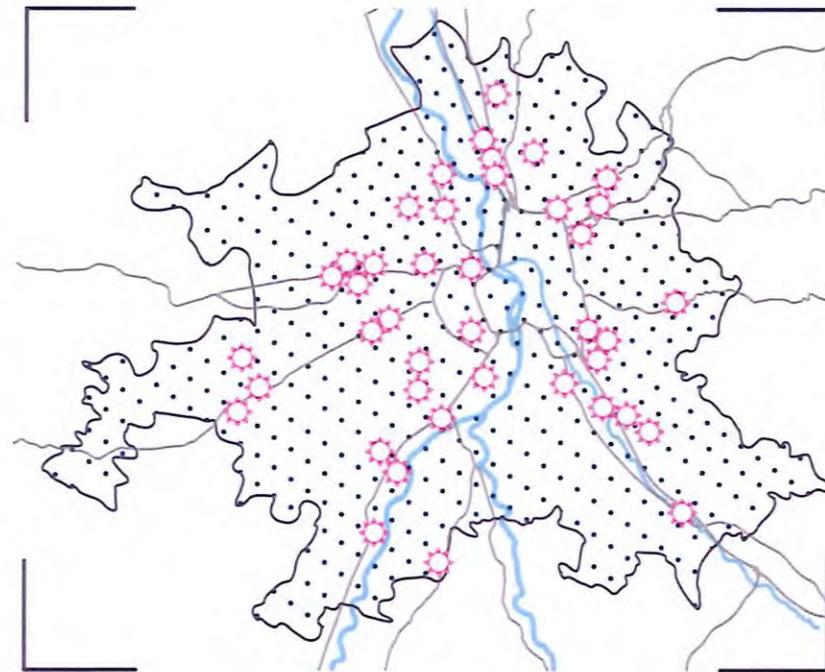
- Renforcer l'animation commerciale des centralités urbaines
- Engager des mutations fortes dans les pôles commerciaux périphériques
- Limiter et encadrer l'implantation des commerces hors des centralités urbaines et pôles commerciaux périphériques
- Prendre en compte les besoins de la logistique commerciale du territoire



Renforcer l'animation commerciale des centralités urbaines



Engager des mutations fortes dans les pôles commerciaux périphériques



Le projet d'armature commerciale de la grande agglomération toulousaine

| Le Projet d'Aménagement Stratégique

Objectif 3/ Aménager partout des cadres de vie de qualité

3.1 Développer un parc de logement qualitatif et adapté à la diversité des besoins

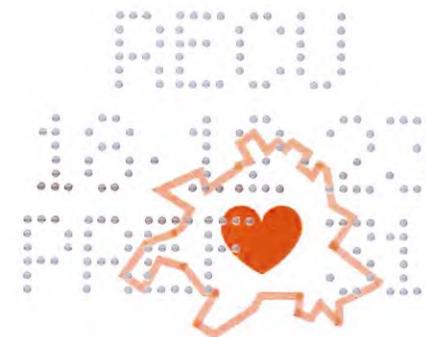
- Répondre aux besoins en termes de production de logements
- Poursuivre les efforts de diversification du parc de logements
- Insérer le logement dans son environnement pour mieux habiter
- Améliorer la qualité des logements existants
- Maîtriser les programmes de logements

Responsabilités d'accueil

Produire **9 300 logements par an en moyenne**

> 40% pour les besoins des habitants en place

> 60% pour les besoins liés à l'accueil de nouveaux habitants



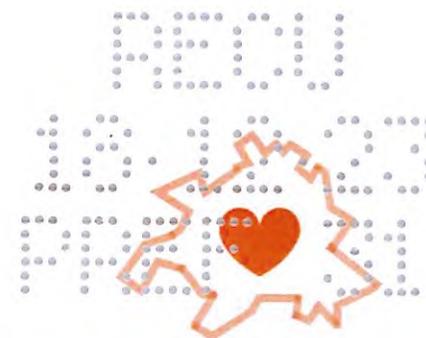
| Le Projet d'Aménagement Stratégique



Objectif 3/ Aménager partout des cadres de vie de qualité

3.2 Répondre aux besoins des habitants en équipements et services

- Garantir le maillage du territoire en équipements et services
- Garantir l'accès aux équipements et services
- Garantir le maillage en espaces de nature accessibles au public

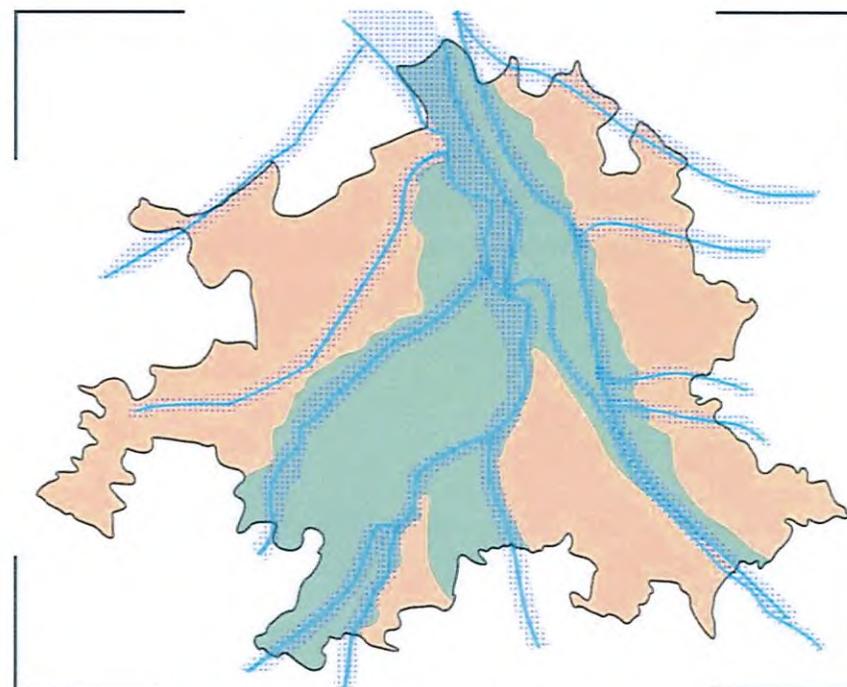


| Le Projet d'Aménagement Stratégique

Objectif 3/ Aménager partout des cadres de vie de qualité

3.3 Protéger les marqueurs paysagers de la grande agglomération

- Préserver les éléments remarquables des paysages toulousains
- Préserver les vues sur les grands paysages emblématiques du territoire
- Qualifier les entrées de ville et les lisières urbaines



Le projet d'armature paysagère de la grande agglomération toulousaine

| Le Projet d'Aménagement Stratégique



Objectif 3/ Aménager partout des cadres de vie de qualité

3.4 Réduire la vulnérabilité des habitants face aux risques, pollutions et nuisances

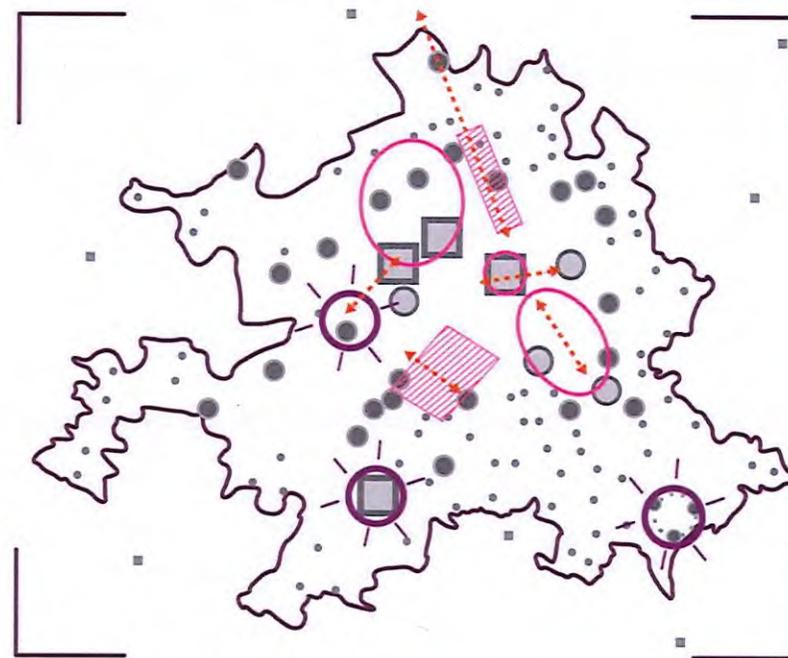
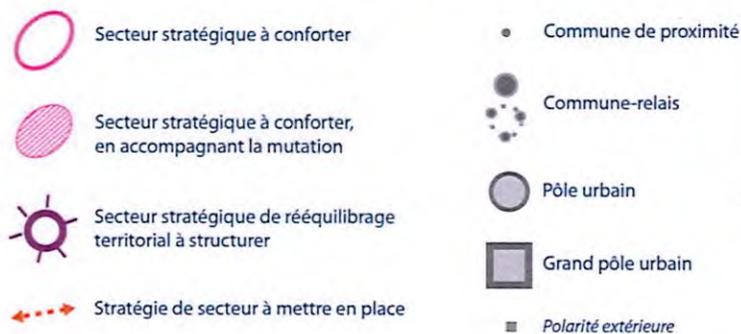
- Limiter l'exposition des populations aux risques naturels, aggravés par le changement climatique
- Limiter l'exposition des populations face aux risques, nuisances et pollutions induits par les activités économiques
- Limiter les émissions de polluants atmosphériques et l'exposition des populations à ces polluants
- Maîtriser les nuisances sonores pour « pacifier » l'environnement urbain
- Limiter les pollution et nuisances induites par la production de déchets

| Le Projet d'Aménagement Stratégique

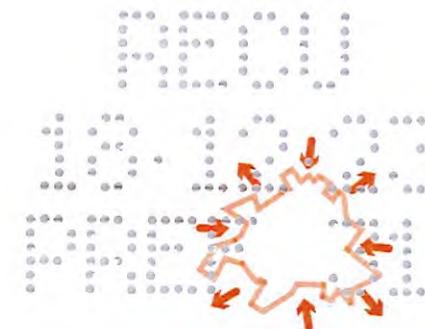
Objectif 4/ Conforter le rayonnement de la grande agglomération toulousaine

4.1 Ancrer le développement économique dans tous les territoires

- Conforter un maillage de secteurs stratégiques pour le rayonnement de l'agglomération
- Assurer le développement économique au sein des espaces urbanisés à vocation mixte
- Structurer la filière agricole
- Développer les compétences et l'innovation
- Accompagner la restructuration, la densification et la qualification des zones d'activités existantes



≃ projet d'armature économique de la grande agglomération toulousaine



Le Projet d'Aménagement Stratégique



Objectif 4/ Conforter le rayonnement de la grande agglomération toulousaine

4.2 Coopérer pour continuer à rayonner et organiser les solidarités

- Renforcer les coopérations à l'échelle du grand sud-ouest
- Renforcer la gouvernance de la grande agglomération toulousaine
- Construire une stratégie économique à l'échelle de la grande agglomération toulousaine
- Renforcer les solidarités interterritoriales
- Renforcer et valoriser l'image de marque du territoire

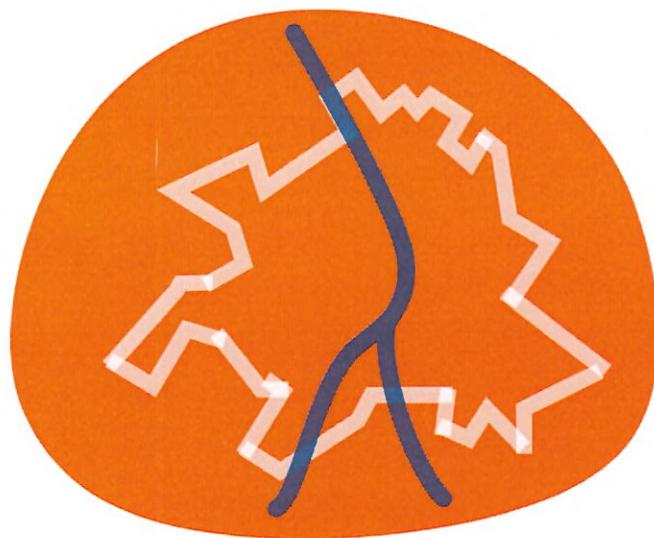
4.3 Renforcer la grande accessibilité tous modes au territoire

- Renforcer la grande accessibilité par de nouvelles infrastructures
- Mieux articuler grandes infrastructures de mobilité et aménagement du territoire

何 明 德 何 明 德 何 明 德
何 明 德 何 明 德 何 明 德
何 明 德 何 明 德 何 明 德
何 明 德 何 明 德 何 明 德
何 明 德 何 明 德 何 明 德

何 明 德 何 明 德 何 明 德 何 明 德
何 明 德 何 明 德 何 明 德 何 明 德
何 明 德 何 明 德 何 明 德 何 明 德
何 明 德 何 明 德 何 明 德 何 明 德
何 明 德 何 明 德 何 明 德 何 明 德

何 明 德 何 明 德 何 明 德 何 明 德
何 明 德 何 明 德 何 明 德 何 明 德
何 明 德 何 明 德 何 明 德 何 明 德
何 明 德 何 明 德 何 明 德 何 明 德
何 明 德 何 明 德 何 明 德 何 明 德



smeat avec l'appui technique
www.scot-toulouse.org de **AUAT**